

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2025

N° VILLE_2025DL053

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BAIL RURAL - LES POTAGERS CORBASIENS

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCOUSE - POUGET

Excusés / pouvoirs : Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Nathalie RENE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY)

Absents : Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

La Ville de Corbas est propriétaire de la parcelle ZA 33 d'une surface totale de 22 642 m² constituée d'une forêt classée en Espace Boisée Classée et d'une prairie.

Au sein de cette prairie, la Ville souhaite mettre à disposition d'une association un espace délimité en vue d'y accomplir une activité de jardinage de type « jardin partagés » et jardins familiaux».

A cet effet, il est nécessaire de conclure avec l'association Les Potagers Corbasiens un bail de type rural propre aux jardins partagés précisant la gouvernance ainsi que les modalités techniques et administratives de la mise à disposition des terrains et équipements

Considérant l'intérêt de mettre à disposition des habitants des espaces aménagés individuels et collectifs pour la pratique du jardinage nourricier afin de favoriser le développement de pratiques écologiques et de renforcer le lien social,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention annexée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des jardins familiaux avec l'association gestionnaire Les potagers Corbasiens ainsi que tout document d'exécution afférent.
- **ACCEPTE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée pour la désignation d'un représentant au sein de l'association Les Potagers Corbasiens,
- **PROPOSE** les candidatures de :
Pour la majorité municipale : Eddie BREVALLE
- **DESIGNE** au vote à main levée le représentant de la commune comme suit :
Eddie BREVALLE : 26 voix
- **EST** désigné Eddie BREVALLE comme représentant de la commune au sein de l'association Les Potagers Corbasiens,

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,